******

***« Sensibilisation, mobilisation et conscientisation des communautés de Zamai et Moskota sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels en contexte d’urgence humanitaire »***

**FICHE TECHNIQUE**

**SEANCE DE DISCUSSION AVEC LES FILLES ET LES FEMMES SUR L’EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS SUR DES HUMANITAIRES SUR LES BENEFICIAIRES (PEAS) A MOZOGO ET ZAMAI**

**Octobre 2021**

**Séance de discussion avec les filles et femmes sur PEAS**

**Contexte et justification**

Le silence qui entoure la question des abus et exploitation sexuels sur les filles et les femmes ne facilite pas toujours l’accompagnement de celles-ci. Dans la majorité des cas, elles font face à beaucoup d’autres situations qui aggravent le traumatisme subit en les rendant plus vulnérables. C’est généralement dans les familles, à l’école, dans la rue, dans la communauté qu’elles vivent ces discrédits. Cette situation est encore plus grave quand il s’agit des humanitaires qui du fait de leur appui au moment où les populations sont dans une situation de précarité et de vulnérabilité, sont parfois vus par ceux-ci comme des sauveurs…Lorsqu’ils se retrouvent dans la position d’auteurs d’exploitation ou abus sexuels, les victimes se retrouvent plus vulnérables.

Pour les types d’exploitation ou abus sexuels subits on peut citer l’échange d’argent, d’emploi, de biens, ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles ou d’autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d’exploitation…

Au sein de la communauté soit c’est accepté soit c’est le silence en rejetant la faute sur les victimes. Il s’agit des injures (bordelle, la « femme du bourreau »…), des accusations (c’est toi qui est à l’origine de cette situation…), du rejet (refus de s’occuper de la fille par ses parents, le fait de la chasser de la maison…), de la négligence, de l’indifférence … D’autres filles ou femmes victimes par contre n’ont aucun parent proche pour les soutenir dans cette situation pénible. Conséquence, les filles sont doublement condamnées et sont seules face à leur sort. Il y a lieu de craindre qu’elles adoptent des comportements asociaux et deviennent des parias dans la société. Il est donc important d’aider les victimes pour la majorité des filles et femmes car une personne bénéficiant d’une telle assistance et d’une telle protection qui implique une utilisation abusive de son grade ou de son poste mine la **crédibilité** et l’**intégrité** de l’aide humanitaire.

C’est dans cette optique que sont organisées des sessions d’échanges et de discussion avec les femmes et filles dans les localités de Zamai et Mozogo.

**Objectifs de la séance :**

* Créer un climat de confiance favorable aux échanges avec les femmes et filles
* Amener les filles et femmes à briser le silence sur les situations d’exploitation et d’abus vécus et à dénoncer
* Renforcer les capacités des filles et des femmes sur la PEAS
* Susciter un engagement personnel des filles et femmes pour les éviter et sensibiliser leurs pairs

**Préalable de la rencontre**

Il est question de mobiliser 25 filles et des femmes volontaires de toutes les catégories sociales et toutes appartenances religieuses de différents quartiers pour éviter des situations de honte ou de rejet après. Après avoir choisi la date et le lieu pour la rencontre, l’intervenante sociale doit prendre en compte l’emploi du temps des filles et des femmes. De même, leurs parents et maris devraient être sensibilisés sur la nécessité de laisser leurs filles et femmes prendre part aux activités du groupe. Le timing est d’1 heure à 1heure 30mn.

**Tenue de la rencontre proprement dite**

Lors des rencontres proprement dites, l’accent devra être mis sur l’accueil pour que chacune des participantes se sente à l’aise et éviter que certaines participantes timides se sentent frustrées. Les mettre en cercle et l’intervenant social de mettra aussi dans le cercle. La langue utilisée sera celle qui est comprise par toutes, aucun étranger ne sera admis dans les rencontres sans leur avis, aucune stigmatisation ou raillerie ne sera permise, les activités porteront sur les jeux, les causeries éducatives, l’éducation aux pratiques de la vie courante…

Dès le début de la rencontre, lancer avec une activité récréative (un chant, anecdote, jeu…) animée par une participante dynamique pour détendre l’atmosphère. Les présentations individuelles doivent être faites de façon ludique afin que chacune décline ses noms et prénoms, petit nom de famille, l’animal qu’elle aime le plus et pourquoi, le plat qu’elle aime le plus. Bien expliquer que c’est un cercle fermé où on échange des histoires de femmes

Rassurer les participantes de la confidentialité des informations qui ressortiront lors des échanges et leur demander de s’engager à respecter ce principe aussi.

Il est question d’ouvrir les échanges avec des questions ouvertes telles que :

* que pensez-vous de l’aide qu’on apporte dans votre localité ?
* Avez-vous accès à cette aide ? pourquoi selon vous ?
* Que pensez-vous des interventions des humanitaires ? des animateurs endogènes ?
* Est-ce qu’on vous a déjà demandé quelque chose en échange de cette aide ?
* Avez-vous vu des filles ou des femmes de votre entourage donner des faveurs en échanges de ces aides ?
* Est-ce qu’il y a des parents ou maris qui encourageraient des femmes ou filles à proposer des faveurs aux personnes qui apportent de l’aide ?

.

Susciter à chaque fois au près des femmes des témoignages en lien avec la thématique PEAS.

**Après ces échanges faire petite causerie sur la PEAS**

|  |  |
| --- | --- |
| L’exploitation sexuelledésigne le fait d’**abuser** ou de **tenter d’abuser**:* d’un **état de vulnérabilité**,
* d’un **rapport de force inégal** ou
* de **rapports de confiance**

 à des **fins sexuelles**, y compris mais non exclusivement en vue d’en tirer un avantage pécunier, social ou politique. | On entend par « **abus sexuels**» **toute atteinte** sexuelle ou **toute menace** commise* avec **force,**
* avec **contrainte,**
* ou  à la faveur d’un **rapport inégal**.
 |

**Les principes clés de la PEAS**

1. L’exploitation et les abus sexuels commis par des travailleurs humanitaires constituent des fautes graves et constituent un motif de licenciement
2. Les activités sexuelles avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) sont interdites, quel que soit l’âge de la majorité ou l’âge du consentement sur place. Une **croyance erronée** concernant l’âge d’un enfant ne constitue pas une **excuse/défense**
3. L’échange d’argent, d’emploi, de biens, ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles ou d’autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d’exploitation est interdit. Cela comprend l’échange de l’aide due aux bénéficiaires.
4. Toute relation sexuelle entre ceux qui fournissent une assistance et une protection humanitaire et  une personne bénéficiant d’une telle assistance et d’une telle protection qui implique une utilisation abusive de son grade ou de son poste est interdite. De telles relations minent la crédibilité
5. Lorsqu’un travailleur humanitaire développe des préoccupations ou des soupçons concernant des abus sexuels ou l’exploitation sexuelle par un collègue, que ce soit dans la même agence ou non, il ou elle doit signaler  ces préoccupations par le biais des mécanismes de signalement établis par les agences.
6. Les travailleurs humanitaires sont tenus de créer et de maintenir un environnement qui prévient l’exploitation et les abus sexuels et encourage l’application de leur code de conduite. Les gestionnaires à tous les niveaux ont la responsabilité particulière de soutenir et de développer des systèmes qui maintiennent cet environnement.

**RAPPEL…**

* Aucune relation sexuelle avec une personne de moins de 18
* Aucun achat ou échange de biens pour le sexe
* Aucune relation sexuelle avec les bénéficiaires
* Obligation de rendre compte
* Ce droit comprend la suspicion et la rumeur
* Pas de justificatif requis
* Décourager l’EAS autour de vous

**Discussion sur les mécanismes locaux de remontée des plaintes les plus adaptés pour elles**